

qui aura lieu cette semaine sur la loi concernant la revision des circonscriptions électorales.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je ferai respectueusement remarquer, monsieur l'Orateur, qu'un principe de très haute importance entre ici en jeu. Selon le ministre, la loi limite le temps que la Chambre peut consacrer à l'étude de cette question. La seule limite que je connaisse — sans avoir consulté la loi, puisque je ne prévoyais pas qu'on aborderait cette question aujourd'hui — c'est que, une fois les rapports présentés, il n'est accordé qu'un certain nombre de jours pour en faire l'étude.

Le ministre dit, en fait, qu'il a attendu si longtemps pour soulever la question, qu'il n'a plus maintenant que quelques jours; et comme le gouvernement n'a pas su agir plus tôt, nous devons subir le bâillon qu'il entend aujourd'hui nous imposer. Monsieur l'Orateur, c'est un geste auquel, respectueusement, nous nous opposons.

La décision que l'on veut prendre est grave. Le gouvernement demande au Parlement de ne pas étudier cette question plus à fond parce qu'il n'a pas su la présenter au Parlement au cours des semaines écoulées depuis l'ouverture de la session. Nous ne pouvons sûrement pas être limités par un geste intéressé du gouvernement, qui cherche à fuir les conséquences de son erreur. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le point soulevé par le très honorable chef de l'opposition soit admissible ou non, je soutiens toujours que ce n'est pas le moment d'en décider. En temps utile, peut-être lorsque la motion sera proposée, ou après que nous aurons étudié les différentes oppositions en Chambre, les honorables députés pourront discuter de l'utilité d'une limite de temps. Je prétends que nous n'avons pas à régler la question maintenant.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien la situation, la loi exige que le débat sur la révision des limites des circonscriptions électorales soit terminé mercredi en huit.

L'hon. M. McIlraith: C'est exact.

M. Douglas: La motion du leader du gouvernement a donc pour but de faire répartir par le comité des travaux de la Chambre tout le temps à partir de maintenant, ou du commencement du débat, jusqu'à mercredi en huit, de sorte que tous les députés qui ont une opposition aient l'occasion de l'exposer; autrement, il nous faudrait disposer de quelques-unes des oppositions seulement et laisser les autres en plan.

[M. l'Orateur.]

• (3.00 p.m.)

Je ne vois aucun inconvénient à déférer la question au comité des travaux.

Si je comprends bien le nouveau Règlement, le comité des travaux de la Chambre reste tenu de présenter un rapport et de demander qu'un ordre de la Chambre lui accorde du temps pour ses réunions. La motion ne prévoit pas l'attribution de temps.

Tout ce que nous demandons au comité des travaux de la Chambre en ce moment, c'est d'étudier la question et, si cela lui agréé, de présenter un rapport à la Chambre et de lui demander un ordre pour accorder une période entre le début du débat et sa fin obligatoire dans une semaine à compter de mercredi prochain. Si certains prétendent qu'il n'est pas nécessaire de terminer les délibérations dans huit jours, à partir de mercredi prochain, nous pourrions alors étudier cette question lorsque l'ordre de la Chambre sera mis en discussion, alors que les leaders à la Chambre pourront exposer le point de vue de leur parti.

Le moyen le plus rapide de disposer de cette affaire, en ce moment, me paraît être que la Chambre consente à demander au comité des travaux d'étudier la question et de voir s'il y a possibilité d'accorder à tous les députés qui ont des griefs un temps juste et raisonnable pour faire connaître leur position.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, relativement à ce rappel au Règlement, vous aviez parfaitement raison tout à l'heure lorsque vous avez dit que le comité, qu'on appelle Business committee, n'était pas formé.

Or, dans les circonstances, je ne crois pas que le ministre des Travaux publics aurait dû soulever cette question à la Chambre présentement. Maintenant, qu'il y ait une réunion des house leaders pour savoir à quoi s'en tenir, il me semble que ce serait plutôt normal de commencer par cela, ensuite instituer le comité, le Business committee, qu'on appelle, et rapporter à la Chambre ce que les house leaders ou le Business committee aura décidé.

Mais, comme vous le disiez tantôt, il n'y a pas de Business committee d'organisé.

Or, je suggère, selon le Règlement de la Chambre, que sur cette question vous demandiez à l'honorable ministre des Travaux publics de ne pas se lever de nouveau et d'attendre de réunir les house leaders des différents partis et de voir à former le Business committee afin de savoir exactement où nous allons, parce que dans le moment nous